

223C0424
FR0011814938-FS0195

13 mars 2023

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BOOSTHEAT
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 13 mars 2023, la société par actions simplifiée HBR Investment Group¹ (40 boulevard Henri-Sellier, 92150 Suresnes) a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mars 2023, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société BOOSTHEAT² et détenir 2 798 878 actions BOOSTHEAT représentant autant de droits de vote, soit 8,30% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société BOOSTHEAT.

¹ Contrôlée par M. Hugo Brugière.

² Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 20 septembre 2021.

³ Sur la base d'un capital composé de 33 701 968 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11.